

BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De M. Sébastien GHELFI

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Achat-Vente de Maison, Appartement, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix de vente du bien

- option charge Vendeur pour les mandats Succès

1 € à 50 000 € : forfait 4 990 €
 50 001 € à 100 000 € : forfait 5 990 €
 100 001 € à 140 000 € : forfait 6 990 €
 140 001 € à 180 000 € : 5%
 180 001 € à 220 000 € : 4,5%
 220 001 € à 300 000 € : 4,2%
 Au-delà : 3,99%

Achat-Vente de Terrain :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix de vente du bien

- option charge Vendeur pour les mandats Succès

1 € à 40 000 € : forfait 3 990 €
 40 001 € à 70 000 € : forfait 4 990 €
 70 001 € à 120 000 € : forfait 5 990 €
 120 001 € à 180 000 € : 6 990 €
 Au-delà : 3,99%

Location loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, **dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie**

	Logement 0 à 50 m ²		50 à 100 m ²		> 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m ²	-	3 € / m ²	-	2 € / m ²	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m ²	6 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
TOTAL	14 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	9 € / m²	9 € / m²	7 € / m²

Achat - Vente de Demeures de Prestiges

(mandat Prestige uniquement)

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix de vente du bien

1 000 000 € à 50 000 000 € : 5%
 50 000 000 € à 100 000 000 € : 4%
 Au-delà de 100 000 000 € : 3%

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente du bien

Honoraires HT : 6 %

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer

(Rédaction du bail par le notaire)

*Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 01/01/2018